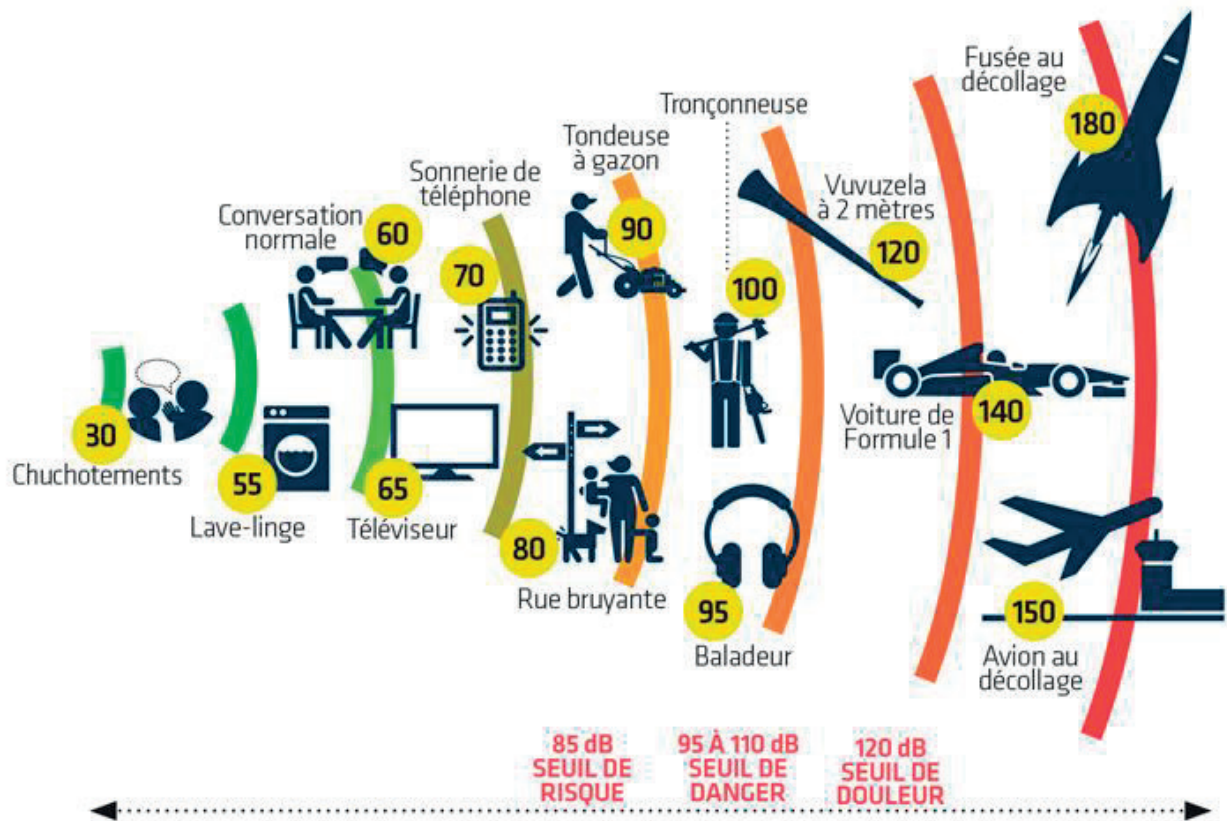


CERTIFICATIONS DE NOS PROTECTIONS AUDITIVES



À quel moment faut-il porter une protection auditive?

Un bruit est le résultat de vibrations propagées dans l'air sous forme d'ondes de pression. Plus la pression est puissante, plus le bruit est fort. Celles-ci peuvent être mesurées et sont indiquées en décibels unitaires (dB). La contrainte d'un niveau de bruit pour l'oreille est indiquée dans l'unité dB (A).

La protection des travailleurs dans un environnement de travail bruyant est régie par la directive 2003/10 / CE sur l'exposition au bruit de la CE. Cela précise clairement que, pour les niveaux de bruit égaux ou supérieurs à 80 dB, l'employeur doit fournir une protection de l'ouïe et que pour les niveaux de bruit supérieurs ou égaux à 85 dB, l'employé doit porter une protection appropriée:

- **Pas d'obligation de port:** \emptyset Niveau sonore <80 dB, impulsions de bruit <135 dB
- **Mise à disposition, mais aucune obligation de port:** Niveau sonore 80 dB à 85 dB ou impulsions de bruit 135 dB à 137 dB
- **Mise à disposition et obligation de port:** Niveau sonore > 85 dB, impulsions de bruit > 137 dB

Les exigences techniques de sécurité spécifiées dans les normes EN 352-1 à EN 352-8 doivent être satisfaites.